



Compte rendu du conseil de l'IMB du 5 février 2024

Étaient présents :

Anissa Bellaassali, Christian Bonatti, Hervé Cardot, Sylvain Carrozza, Thomas Chambrion, Rémi Coulon, Magali Crochot, Thibaut Duboux, Xavier Dupuis, Daniele Faenzi, Samuel Herrmann, José-Luis Jaramillo, Taro Kimura, Nikolai Kitanine, Christian Klein, Gwénaél Massuyeau, Lucy Moser-Jauslin, Arnaud Nerrière, Johan Taflin, Anne-Laure Thiel, Gioia Vago.

Ordre du jour :

1. Informations du Directeur
2. Offres de cours thématiques pour le M2 « Math4Phys » : années universitaires 2024-2025 et 2025-2026.
3. Demande d'association du chercheur Abderrahmane BOURREDJEM à l'IMB
4. Nouveau schéma d'organigramme pour l'IMB.
5. Désignation d'un nouveau responsable pour l'équipe GADT.
6. Désignation d'un nouveau « responsable scientifique de l'informatique ».
7. Désignation du « référent valorisation ».
8. Programme COFUND « MathPhDInFrance »
9. Questions diverses

1. Informations du Directeur

Suite aux élections pour le renouvellement complet du conseil de laboratoire qui se sont déroulées le 11 janvier dernier, le directeur de l'IMB a nommé les membres suivants (titulaires/suppléants) :

- Collège A : C. Klein / R. Coulon et S. Herrmann / H. Cardot
- Collège B : T. Kimura / S. Carrozza et G. Vago / A. Barbara

Il rappelle qu'un suppléant peut toujours être présent aux conseils de laboratoire mais ne peut voter si le titulaire est présent. Quelques changements sont à noter : Anissa Bellaassali reste secrétaire de séance et membre invitée permanente en sa qualité de « responsable administrative et financière », de même pour Thomas Chambrion en sa qualité de « responsable scientifique des finances ». Toutefois, Catherine Labruère-Chazal n'est plus systématiquement invitée en sa qualité de « chargée de communication » ; elle le sera lorsqu'un point communication sera à l'ordre du jour des conseils.

L'intitulé de la fonction d'Anissa Bellaassali était « Responsable administrative », et il est désormais « Responsable administrative et financière ». Le titre de la fonction de Thomas Chambrion passe de « Responsable financier » à « Responsable scientifique des finances ».

Les concours CNRS prendront fin en février mais il est encore temps de donner des avis scientifiques notamment pour les CR. Les chances de pouvoir recruter un CR sont élevées, du fait de la réédition cette année de postes « coloriés » (i.e. avec un fléchage géographique). Les responsables des séminaires et d'équipes ont fait un travail dans ce sens. Il serait bien de pouvoir contacter les lauréats pour leur proposer de venir travailler à Dijon dans un environnement scientifique de qualité.

Suite au départ de Franz Chouly, Christian Klein a accepté de devenir le référent valorisation du laboratoire. Le conseil donne un avis favorable à ce changement.

Plusieurs membres du laboratoire sont élus aux conseils centraux :

- Au CA : Peggy Cenac-Guesdon,
- A la CR : Daniele Faenzi, Abderrahim Jourani, Catherine Labruère-Chazal, Anne-Laure Thiel et Sébastien Leurent,
- A la CFVU : Olivier Couture.

Pour les mathématiciens, être représentés dans ces instances est capital. A titre d'exemples, les classements de diverses demandes de subventions passent par la CR ou par le CAC (réunion de la CR et du CFVU).

Le Directeur laisse la parole à Thomas Chambrion qui présente le budget prévisionnel 2024 de l'IMB. Le budget subvention d'Etat 2024 notifié par l'uB se décompose ainsi :

- 98 170 € (en 2023 : 101 104 €),
- 25 000 € pour la bibliothèque,
- 36 000 € (accueil des néo-recrutés) soit 6000 € / personne pour 4 MCF recrutés en 2022 et 2 DR accueillis en 2023) : il s'agit de Sylvain Carrozza, Taro Kimura, Nikola Stoilov, Anne-Laure Thiel pour les MCF, et de Rémi Coulon, Thomas Dreyfus pour les DR.

La dotation subvention d'Etat CNRS est de 69 650 € incluant :

- 5 000 € : mobilité doctorante de Lucas MOULIN (doctorant de Ronan Terpereau),
- 15 000 € : soutien à la mobilité de Rémi Coulon et Thomas Dreyfus soit 7500 € chacun
- 5 000 € : soutien pour leur installation soit 2 500 € chacun (montant que l'IMB gardera dans le pot commun sachant que le laboratoire avait déjà avancé ces fonds),
- 7 500 € pour la fédération « BFC-Mathématique » dont le directeur est Samuel Herrmann (5 000 € : soutien annuel à la FRA 2011 et 2 500 € : soutien aux projets et missions) ,
- 1 150 € pour l'AAP Parité (obtenus par Gioia Vago et Sylvain Carrozza suite au dossier qu'ils ont déposé),
- 4 000 € : soutien pour l'organisation de colloques (la répartition sera déterminée lors du prochain conseil de laboratoire).

L'uB a décidé de quitter la COMUE UBFC à la fin de mars 2024, aussi la convention liant l'uB et le CNRS a été réécrite et signée au 1er janvier 2024. Un changement important est à noter, le CNRS ayant demandé à ce que chaque laboratoire soit géré par un seul établissement avec deux niveaux de gestion :

- MGU (Mandat de Gestion Unique) : gestion des projets de recherche par un seul établissement,
- DGG (Délégation de Gestion Générale) : gestion des projets de recherche *et* des subventions d'Etat par un seul établissement.

Aussi, les laboratoires sont désormais soit MGU uB, soit MGU CNRS. L'IMB est MGU uB dans la mesure où la majorité des projets est gérée côté uB. L'ICMUB et l'ICB, à titre d'exemples, sont MGU CNRS.

Anissa Bellaassali et Magali Crochot interviennent pour exprimer leur satisfaction pour ce choix car la gestion côté CNRS est complexe, en mode dégradé avec des outils de gestion qui dysfonctionnent, des problèmes de communication avec les gestionnaires de la délégation Centre-Est (turn-over important, moins de réactivité...).

Gwénaél Massuyeau souligne que ce nouveau mode de gestion a également des aspects négatifs : perte de lien avec le CNRS, non-remplacement des gestionnaires en BAP J CNRS.

Hervé Cardot ajoute que cela pourrait occasionner un problème de gestion des contrats privés CNRS, notamment le contrat CEA en cours.

Abdessamad Barbara aimerait savoir si la BAP E (informatique) est également concernée par cette réforme.

Gwénaél Massuyeau précise que cette BAP E n'est pas impactée par cette réforme pour le moment.

José-Luis Jaramillo a trouvé un co-financement allemand pour la thèse de Jérémy Besson. L'"Albert Einstein Instituts", de Max-Planck Institut à Hanovre, financera la première moitié de la thèse (contrat de 18 mois) venant compléter la demi-bourse de doctorat QuanTEdu-France dont le responsable à Dijon est Dominique Sugny (financement de la deuxième moitié de la thèse, soit les 18 mois restants). Cette thèse devrait commencer le 15 juin 2024 et sera dirigée par José-Luis Jaramillo et co-dirigée par Daniel Pook-Kolb.

Dans le cadre de l'appel à projets « EIPHI BFC », la direction a reçu trois projets :

- **OCTAVIA** (IMB/LMB), porteurs : Hervé Cardot (IMB) et Camelia Goga (LMB) du côté de la graduate school EIPHI, et Oussama Barakat (SINERGIES) du côté de la graduate school INTHERAPI ;
- **MatEIT**, porteur : Christian Klein (IMB) en partenariat avec le laboratoire FEMTO-ST ;
- **Diff-QFT**, porteur : Michele Triestino (IMB).

Un classement devra être fait par l'IMB lors d'un bureau ou d'un conseil de laboratoire. D'après les dernières projections, l'enveloppe dédiée à l'IMB devrait être d'environ 180 000€, avec un possible reliquat de 2022 qui s'ajouterait. Aussi, le montant total serait entre 180 000€ et 200 000€.

L'IMB a signé et transmis la nouvelle convention de rattachement à l'Ecole doctorale Carnot Pasteur pour la durée du contrat d'accréditation 2024-2029.

L'éméritat de Johannes Sjostrand a été renouvelé à partir du 01/02/2024.

Dans le cadre des portes ouvertes, l'uB ouvre les portes de ses campus à partir de mercredi prochain soit du 7 au 17 février 2024. Gwénaél Massuyeau rappelle l'importance pour les doctorants, les EC et chercheurs de l'IMB d'y participer, et rappelle l'existence du planning sur la porte du bureau d'Anissa Bellaassali pour pouvoir s'inscrire.

2. Offres de cours thématiques pour le M2 « Math4Phys » : années universitaires 2024-2025 et 2025-2026

Nikolai Kitanine intervient pour présenter les offres de cours thématiques pour le M2 « Math4Phys » pour les deux prochaines années universitaires.

La nouvelle maquette de master valable à partir de l'année universitaire 2024-2025 prévoit des années thématiques pour les étudiants M2 avec trois cours avancés consacrés à des sujets de recherche de l'IMB.

Le programme pour 2024-2025 a été fixé pour rendre le passage à la nouvelle maquette compatible avec l’affichage fait pour les candidats M1 de cette année. Ainsi, la thématique TQFT est proposée.

Pour l’année 2025-2026, un appel à projets a été lancé à la rentrée. Un unique projet a été soumis en géométrie algébrique.

Ainsi, la proposition est de valider le choix de la thématique « TQFT » pour 2024-2025 et « Géométrie algébrique » pour 2025-2026.

Le conseil de laboratoire est favorable à l’unanimité pour cette proposition.

3. Demande d’association du chercheur Abderrahmane BOURREDJEM à l’IMB

Abderrahmane Bourredjem a soutenu sa thèse le 19 décembre 2023 (directeur de thèse : Hervé Cardot). Il est ingénieur de recherche au CHU depuis une dizaine d’années et demande son rattachement à l’IMB en qualité de chercheur associé pour notamment terminer ses travaux de recherche en cours. Gwénaél Massuyeau précise que l’étude de son dossier de candidature montre que sa demande est parfaitement justifiée. Il rappelle qu’une nouvelle procédure a été mise en place à l’uB. Il convient de compléter et de transmettre au Pôle recherche une convention spécifique pour chaque nouveau chercheur associé.

M. Bourredjem a commencé à compléter cette convention en effectuant une proposition de modifications d’une partie quant à ses besoins informatiques. Il aurait besoin d’un ordinateur portable.

Gwénaél Massuyeau propose de réfléchir à l’idée de mettre à disposition un ordinateur fixe dans un bureau partagé qui serait dédié aux chercheurs associés. Il ajoute que, si la convention interdit au chercheur associé de porter un projet de recherche au nom de l’IMB, la convention ne lui interdit pas de porter un projet au nom de son laboratoire de rattachement principal (en l’occurrence, pour M. Bourredjem, le CIC basé au CHU).

Après un temps d’échange entre les membres du conseil, le directeur propose de modifier la convention d’accueil de la manière suivante :

- Indication du matériel suivant qu’Abderrahmane Bourredjem pourra utiliser :
 - «- *Ordinateur portable avec Windows + Ubuntu, Maple version serveur et une connexion filaire au réseau de l’IMB pour pouvoir utiliser Maple avec le serveur de jetons mathrice (jetons.math.cnrs.fr)*
 - *Accès au centre de calcul de l’Université de bourgogne.* »
- *La phrase dans l’article 4.2: "Le chercheur associé ne peut pas être porteur d’un programme de recherche au nom de l’IMB, mais il le peut au nom du laboratoire CIC1432 dès lors que la direction de ce dernier lui en donne les droits." serait remplacée par "Le chercheur associé ne peut pas être porteur d’un programme de recherche financé au nom de l’IMB mais l’a de plein droit au nom du CIC1432.* »
- *Dans l’article 8, remplacement de la phrase : « Le Chercheur associé s’engage à ne faire de publications écrites ou orales relatives aux travaux réalisés dans le cadre de son accueil au sein du Laboratoire, qu’après avoir reçu l’accord préalable et exprès du directeur du Laboratoire. » par la phrase suivante : « En pratique, le Chercheur associé informera la direction du Laboratoire de ses projets de communications (écrites ou orales) par blocs de productions scientifiques ; l’accord du directeur viendra après consultation d’un membre permanent du Laboratoire pour confirmer que ces travaux relèvent bien de l’activité scientifique du Laboratoire. »*

- *Suppression de l'ajout de la phrase « Cette autorisation est actée pour toutes les publications concernant le développement de méthodes statistiques et leur application à des projets de recherche biomédicale ».*

En effet, il est naturel que la Direction de l'IMB ait un droit de regard sur les publications en lien avec l'activité de recherche de M. Bourredjem dans le cadre de l'IMB, qui donc devront inclure aussi la signature scientifique de l'IMB. Ce dernier pourra envoyer ses publications via un simple e-mail avec les liens HAL et/ou arXiv et l'accord sera donné rapidement par e-mail également.

L'ensemble des membres du conseil donne un avis favorable à l'unanimité à cette demande de chercheur associé et à la convention incluant les modifications citées ci-dessus.

4. Nouveau schéma d'organigramme pour l'IMB

Gwénaél Massuyeau propose un organigramme de l'IMB simplifié, avec un schéma différent sans qu'apparaisse la liste des membres permanents et non-permanents. Il ajoute que l'organigramme actuel détaillé, outil de travail pour les membres du SAFT, continuera à exister et à être mis à jour mais n'apparaîtra plus sur le site.

Johan Taflin exprime sa préférence pour l'organigramme détaillé qui, selon lui, permet d'avoir une vue de l'ensemble des membres du laboratoire. Il préférerait que soient publiés sur le site les deux organigrammes.

Lucy Moser-Jauslin ajoute que l'organigramme simplifié est plus adapté pour les demandes de financement.

Selon Thomas Dreyfus, ces organigrammes ont un usage très différent.

Rémi Coulon saisit l'occasion de cet échange pour signaler la difficulté d'accès à l'organigramme du site.

Gwénaél Massuyeau présente le nouvel organigramme :

- En bleu : la direction et le comité de direction
- Dans la partie haute : les chargés de mission (référents), la direction, le comité de direction et le SAFT présenté avec trois bulles « Administrations & finances », « Bibliothèque & Documentation », « Informatique & SSI »
- Dans la partie basse : les trois équipes de recherche avec uniquement le nom des responsables et coresponsables d'équipe.

Comme il a été évoqué au début de la réunion, certaines désignations ont été modifiées :

- « Responsable administrative » => « Responsable administrative et financière »
- « Responsable des finances » => « Responsable scientifique des finances »

Deux nouveaux chargés de mission ont été ajoutés : Nikolai Kitanine et Lucy Moser-Jauslin, responsables des études doctorales.

L'ensemble des membres du conseil vote favorablement pour mettre cet organigramme simplifié sur le site de l'IMB avec l'idée de pouvoir créer un lien, ou des liens pour faire apparaître plus de détails en cas de besoin.

5. Désignation d'un nouveau responsable pour l'équipe GADT

Daniele Faenzi ayant accepté la responsabilité de directeur adjoint, il a souhaité quitter la fonction de responsable de l'équipe GADT. Cette dernière s'est réunie et propose Thomas Dreyfus pour le remplacer. Le conseil donne un avis favorable à cette proposition.

6. Désignation d'un nouveau « responsable scientifique de l'informatique »

Adrien Dubouloz, ayant quitté l'IMB, est remplacé par Rémi Coulon qui a accepté de devenir le responsable scientifique de l'informatique.

L'ensemble des membres du conseil est favorable à ce changement.

Gwénaél Massuyeau rappelle que l'IMB a besoin d'un intranet pour y déposer les documents administratifs (tels que les comptes rendus du conseil de laboratoire ou le règlement intérieur) et la documentation technique (modes d'emploi pour les outils informatiques ou les départs en mission, par exemple).

Rémi Coulon répond que Francis Léger travaille à la mise en place d'un intranet pour l'IMB. Pour les utilisateurs, il aura la forme d'un site web accessible via le portail d'authentification unique de l'uB.

Le site sera géré avec le gestionnaire de contenu Wordpress (comme celui déjà utilisé pour le site officiel de l'IMB).

Des portails d'authentification différents de celui de l'uB (CNRS, Mathrice, etc) ont été envisagés pour restreindre l'accès de l'intranet. Toutefois le SESAME de l'uB a semblé à Rémi Coulon et à Francis Léger celui qui était le plus familier pour tous les membres de l'institut.

Une action du service informatique de l'université est nécessaire pour mettre en place le portail d'authentification. Francis Léger en a fait la demande avant les vacances de Noël et a effectué une relance à la rentrée, mais il n'a reçu aucune réponse à ce jour.

7. Désignation du « référent valorisation »

Suite au départ de Franz Chouly, Christian Klein a accepté de devenir le référent valorisation du laboratoire. Le conseil donne un avis favorable à ce changement.

8. Programme COFUND « MathPhDIInFrance »

Lucy Moser-Jauslin fait un rappel sur le programme COFUND : MathPhDIInFrance » porté par la FSMP (Fondation Sciences Mathématiques de Paris). Il s'agit de financements européens destinés à cofinancer des thèses. 24 bourses peuvent être proposées pour les étrangers répondant à des conditions strictes. En effet, une des conditions est que le candidat étranger ne doit pas avoir passé plus d'un an en France durant les 3 dernières années. Le comité en charge d'étudier les demandes est composé notamment de membres de la Fédération Bourgogne Franche-Comté Mathématiques. Toute demande acceptée se traduit par la possibilité d'obtenir un cofinancement de thèse durant deux ans. Chaque thèse est co-encadrée par un directeur principal et un directeur secondaire (un de Paris et un second d'une ville extérieure à Paris). Le contrat de thèse est établi par l'établissement de rattachement du directeur principal où le projet financerait environ les 2/3 du salaire du doctorant et le reste à la charge du laboratoire du co-encadrant. Le laboratoire d'appartenance du directeur principal doit financer la somme de 32 400 € pour les trois années de thèse et la structure du co-encadrant doit régler la somme de 12 600 € au titre de la mobilité. Elle souligne que le cofinancement ne doit pas provenir de projets Horizon Europe car ce projet fait partie de ce programme-cadre de l'Union européenne.

Il serait intéressant que le directeur principal soit un membre de l'IMB car cela permettrait l'inscription du doctorant à l'Ecole doctorale Carnot-Pasteur. Christian Bonatti propose d'utiliser les fonds Brunella, dont le reliquat est à ce jour de 33 800 € pour cofinancer une thèse dans le cadre de ce programme. Une

bourse COFUND serait alors versée à l'IMB via une convention pour le co-financement. La direction de l'IMB devrait alors envoyer une lettre garantissant les fonds.

Tous les membres du conseil donnent un avis favorable à l'unanimité pour ce projet.

9. Questions diverses

Samuel Herrmann, qui est depuis le 1er janvier le nouveau directeur de la Fédération Bourgogne Franche-Comté Mathématiques, rappelle que le conseil de la Fédération doit être renouvelé. Aussi, le directeur et le directeur adjoint de la Fédération, ainsi que les directions de l'IMB et du LMB, doivent proposer (pour chaque laboratoire) six représentants qui seront des membres élus par les conseils de laboratoire. Il propose ainsi que les représentants de l'IMB soient élus lors du prochain conseil de laboratoire.

Gwénaél Massuyeau est d'accord avec cette proposition et ajoute que lors de cette séance aura également lieu le vote du budget prévisionnel 2024 de l'IMB.

Samuel Herrmann rappelle que le conseil de la Fédération se réunit une fois par an à Dijon ou à Besançon. Il lui appartient de donner par exemple les directives scientifiques, de valider le budget ...

Séance levée à 16h30.